

Ultime salve contre Ultramar

Les opposants au gazoduc préparent leur dernière bataille

Michel Corbeil

mcorbeil@lesoleil.com

Ultramar a commencé à distribuer les avis d'expropriation pour le pipeline qui lui permettrait d'acheminer 100 000 barils de pétrole par jour depuis sa raffinerie de Lévis jusqu'à Longueuil. Des opposants, eux, se préparent pour une ultime bataille.

Des avocats examinent la possibilité de faire invalider la loi votée par Québec, qui confie à la pétrolière le droit d'exproprier, a révélé France Lamonde, la porte-parole d'un groupe de citoyens qui contestent le plan d'Ultramar.

L'association des propriétaires privés agricoles et forestiers a retenu parmi ces procureurs Guy Bertrand, a précisé la porte-parole. Le flamboyant plaideur a notamment été engagé, par le passé, a rappelé M^{me} Lamonde, dans le combat des expropriés de Mirabel, l'aéroport situé au nord de Montréal, tombé en désuétude, ces dernières années.

France Lamonde ne peut dire quand la décision de contester ou non la législation sera prise. Mais elle est assurée que les membres actifs de son association, au nombre d'environ 80, n'entendent pas abandonner le combat.

Les escarmouches ont par ailleurs commencé. Martin Scott, un agriculteur de Saint-Hyacinthe, a comparu devant le Tribunal administratif du Québec pour faire objection à l'avis qu'il a reçu.

Lors d'un entretien téléphonique, le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales de la pétrolière a confirmé qu'une quinzaine de proprié-

Louis Forget a admis que 16 % des 675 propriétaires n'ont pas signé d'entente avec la pétrolière.

Il s'agit, par contre, «d'un pourcentage normal», à ses yeux. Et Ultramar est prêt à vivre avec cette opposition. «Peu importe où nous voudrions passer, nous allons déranger quelqu'un. C'est le syndrome "pas dans ma cour". Ça s'applique aussi bien [aux projets] de tunnels, de pylônes ou de routes.»

Louis Forget a cependant insisté que le tracé provoquera un minimum de dérangement. Les agriculteurs seront dédommagés et pourront reprendre la culture dès que le pipeline sera enterré, a-t-il soutenu.

OPPOSITION AU TRACÉ

Les contestataires affirment qu'ils «n'ont jamais été contre le projet, mais contre le tracé». L'impact aurait pu être réduit, notamment en amenant les tuyaux le long de la ligne des lots.

M. Forget a répliqué qu'il n'en est pas question. L'oléoduc, un investissement de 350 millions \$, doit couper à travers les terres, sinon le tracé de 240 kilomètres «se serait retrouvé long de 350 kilomètres»!

Le porte-parole de la compagnie a insisté pour préciser que le droit d'expropriation n'est pas pour chasser les citoyens de leurs terres, mais pour obtenir un droit de passage sur celles-ci. Pour le moment, Ultramar ne craint pas la contestation qui risque d'aboutir devant les tribunaux.

M. Forget a répondu que le début des travaux est toujours prévu, pour l'automne. La compagnie s'attend à ce qu'en bout de piste, «des irréductibles [refusant de signer avec Ultramar], il y en aura peut-être une quin-

L'Union des producteurs agricoles n'entend pas participer à l'éventuelle bataille juridique. Son porte-parole Patrice Juneau a rappelé que la Commission de protection du territoire agricole a proposé un tracé qui est celui du

moindre impact. L'UPA «ne conseille ni dans un sens ni dans l'autre», a poursuivi M. Juneau.

Mais l'Union ne voit «ni de vice de forme ni de mauvais travail» dans la conduite de ce dossier. Quant à ceux qui se présentent

devant le Tribunal administratif, «c'est un pensez-y bien. C'est un *gamble*. [...] Historiquement, les règlements au Tribunal administratif du Québec sont plus souvent qu'autrement moins généreux que l'offre du promoteur.»